

**Province de Québec**  
**Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 2 octobre 2017, à la salle du Conseil, située au 287, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers(e) :

Manon Côté	Rémi Beaudesne
Steve Leblanc	Benoît Couture
Gilles Gauvreau	Dominic Lapointe

Les membres présents forment le quorum.

**2017-10-179                    Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier, faisant fonction de secrétaire :

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 11 septembre 2017
4. Présentation des comptes
5. Programme TECQ - Programmation révisée selon les travaux réels effectués
6. Maison des Jeunes – Utilisation du Gymnase le lundi soir
7. Dépôt des deux états comparatifs des revenus/dépenses
8. Projet de remplacement du pont du 10<sup>e</sup> rang – Résultats des soumissions
9. Entente avec la MRC – responsabilités à l'égard des cours d'eau - Reporté
10. RAVIR – Projet de lanternes de Noël
11. Vente d'un terrain industriel à SOS Alarme et Téléphonie;
12. Accréditation au projet Municipalité Ami des Enfants (MAE)
13. Projet de modification de courbes du 8<sup>e</sup> rang – Expertise requise pour la présence d'un puits
14. Projet de réfection de la 4<sup>e</sup> Avenue – Résultat du 2<sup>e</sup> appel d'offres
15. Programme FEPTEU – demande de respecter les modalités du programme jusqu'en mars 2019
16. Projet Citrouilles de l'école primaire
17. Service d'ingénierie VIA la quote-part annuelle à la MRC
18. Projet Aréna – Excavation pour drainage et poignées de portes (Subvention PIC 150)
19. Correspondance
  - a) Réception du MAMOT d'une correspondance en lien avec le programme de subvention FEPTEU;
  - b) Correspondance reçue de la Commission municipale du Québec (CMQ) qui agira à titre de médiateur dans le dossier du partage des redevances relatives aux carrières et sablières avec Notre-Dame-de-Ham;

- 20. Période de questions
- 21. Clôture de séance

**2017-10-180            Approbation du procès-verbal du 11 septembre 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : **RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** le procès-verbal du 11 septembre 2017 soit accepté, tel que rédigé.

**2017-10-181            Présentation des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 108,298.67 \$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et secrétaire-trésorier.

**2017-10-182            Programmation révisée des travaux - TECQ 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MANON CÔTÉ**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**2017-10-183            Maison des jeunes - Utilisation du gymnase**

**CONSIDERANT QUE** une demande de la Maison des Jeunes afin de pouvoir utiliser le gymnase tous les lundi soir;

**CONSIDERANT QUE** la municipalité considère important la pratique du sport et de l'activité physique chez les jeunes;

**IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, la mairesse suppléante n'ayant pas voté :

**QUE** la Municipalité du canton de Ham-Nord fournisse une "puce" donnant accès au gymnase le lundi soir seulement afin que les jeunes de la MDJ puissent aller pratiquer certaines activités physiques dans la partie "gymnase" en demandant toutefois à ceux-ci de ne pas utiliser la section "muscultation/appareils cardio" afin que cette partie de la bâtisse demeure disponible pour les membres voulant s'entraîner.

**2017-10-184            Dépôt des deux états comparatifs des revenus/dépenses**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil les deux états comparatifs prévus à l'article 176.4 du Code Municipal, c'est-à-dire :

- L'état qui compare les revenus/dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante;
- L'état qui compare les revenus/dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

**2017-10-185            Projet de remplacement du pont du 10<sup>e</sup> rang – Résultat des soumissions pour services professionnels**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu des demandes de proposition pour services professionnels avant le mardi 19 septembre 2017 11h00 par courriel afin d'effectuer

les étapes d'avant-projet, plan & devis et surveillance pour le projet de remplacement du pont du 10<sup>e</sup> rang Ouest par un ponceau de 10 pieds de diamètre ou autre (selon l'étude hydraulique) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçue 2 propositions (sur 4 invitations) lors de ce processus, soient les propositions des firmes Les Services EXP et Pluritec ;

**ATTENDU** la recommandation reçue le 19 septembre 2017 de Techni-Consultant Inc. ayant pour mandat de vérifier la conformité des propositions selon laquelle la plus basse proposition conforme provient de la firme Les Services EXP au coût de 21,086.42\$ taxes incluses;

**ATTENDU QU'**avant d'octroyer le mandat complet, la municipalité aimerait procéder seulement à la rencontre de démarrage avec la firme (rencontre qui serait payée selon la base du tarif horaire dans le cas où le mandat se terminerai après cette rencontre) afin de s'assurer que le mandat réponde bien aux attentes de la municipalité et que la municipalité se réserve le droit de ne pas donner le mandat si la rencontre de démarrage n'est pas concluante;

**ATTENDU QUE** lors de la rencontre de démarrage avec la firme d'ingénieurs, la municipalité désire revoir chacune des étapes incluses dans la proposition reçue de la firme afin de déterminer ensemble quelles étapes sont obligatoires et quelles ne le sont pas;

**ATTENDU QUE** si la rencontre de démarrage est concluante et rencontre nos objectifs, le reste du mandat sera donné à la firme et deviendra effectif suite à l'approbation donné par la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE PROCÉDER** en premier lieu à la rencontre de démarrage avec la firme Les Services EXP (rencontre qui sera payée selon la base du tarif horaire dans le cas où le mandat se terminerai après cette rencontre) afin de s'assurer que le mandat réponde bien aux attentes de la municipalité et que la municipalité se réserve le droit de ne pas donner le mandat si la rencontre de démarrage n'est pas concluante;

**QUE** François MARCOTTE et Mathieu COUTURE, respectivement maire et directeur général de la municipalité, soient autorisés à octroyer le mandat (selon les étapes jugées nécessaires) à la firme Les Services EXP si la rencontre de démarrage est concluante et répond bien aux attentes de la municipalité.

Résultats des soumissions :

- Les Services EXP. 21,086.42\$ (tx incl.)
- Pluritec 24,791.63\$ (tx incl.)

**2017-10-186                    RAVIR - Projet création de lanternes de Noël**

**CONSIDÉRANT QUE** le groupe RAVIR (regroupement des artistes vivant en ruralité) nous offre l'occasion d'embellir notre municipalité en réalisant un projet de création de lanternes de Noël qui seraient accrochée près de l'église, dans les érables;

**CONSIDÉRANT QUE** le groupe RAVIR s'engage à offrir de la formation artistique aux jeunes et ce, sous la supervision d'un artiste membre de l'organisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire effectuer ce projet en rassemblant les enfants de l'école primaire "Notre-Dame du perpétuel-Secours" ainsi que les enfants de l'école primaire de la "Cité écologique";

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité adhère au projet de création de lanternes de Noël de l'organisme RAVIR en défrayant la contribution monétaire demandée de 450\$, permettant ainsi le tenue d'une activité artistique pour les enfants de l'école primaire "Notre-Dame du perpétuel-Secours" ainsi que les enfants de l'école primaire de la "Cité écologique".

**2017-10-187      Vente d'un terrain industriel à SOS Alarme et Téléphonie Inc.**

**CONSIDÉRANT QU'**une promesse d'ACHAT/VENTE a été signée entre la municipalité du Canton de Ham-Nord et SOS Alarme et Téléphonie Inc. le 5 octobre 2016 en lien avec un terrain du Parc Industriel portant le lot numéro 44A-49-1 Rang A Sud-Ouest du Canton de Ham, circonscription foncière de Richmond;

**IL EST PROPOSÉ PAR: GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la municipalité du Canton de ham-Nord vende à SOS ALARME ET TÉLÉPHONIE INC. le lot numéro 44A-49-1 Rang A Sud-Ouest du Canton de Ham, circonscription foncière de Richmond, pour le prix de 10 500,00 \$ avant les taxes applicables et suivant les conditions énoncées à la promesse d'achat/vente signée le 5 octobre 2016;

**QUE** François MARCOTTE et Mathieu COUTURE, respectivement maire et directeur général de la corporation, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte de vente à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

**2017-10-188      Accréditation au projet Municipalité Ami des Enfants (MAE)**

**CONSIDÉRANT** l'importance que la municipalité du Canton de Ham-Nord accorde au respect des droits des enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord situe le développement des enfants au cœur de ses enjeux;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la MRC d'Arthabaska à obtenir l'accréditation MAE auprès du Carrefour action municipale et famille (CAMF);

**CONSIDÉRANT** la volonté des élus municipaux à constituer éventuellement un dossier de candidature pour être reconnue MAE dans les 18 mois qui suivront l'obtention de l'accréditation MAE par la MRC d'Arthabaska;

**CONSIDÉRANT** la volonté des élus municipaux à nommer un élu responsable des questions relatives aux enfants après les élections municipales du 5 novembre 2017 (MADA);

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: RÉMI BEAUCHESNE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** le conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord dépose une lettre d'engagement en appui à la démarche de la MRC d'Arthabaska dans les meilleurs délais;

**QUE** le directeur général, M. Mathieu Couture, soit autorisé à signer cette lettre d'engagement au nom de la municipalité.

**2017-10-189**            **Projet de réfection de la 4<sup>e</sup> Avenue – Résultats du 2<sup>e</sup> appel d'offres**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions vendredi le 29 septembre 2017 à 10h00 suite à un 2<sup>e</sup> appel d'offres public publié sur le SEAO le 11 septembre 2017 et portant le titre « Réfection 4<sup>e</sup> Avenue – Aqueduc, égout et voirie (P17-1107-00 (2<sup>e</sup> AO)) » ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçue 3 soumissions lors de cet appel d'offres des entreprises suivantes : Groupe Gagné Construction, Sintra et Entreprises GNP ;

**ATTENDU** la recommandation reçue le 29 septembre 2017 de la firme Génicité ayant pour mandat de vérifier la conformité des soumissions reçues et se lisant comme suit : "*Nous avons reçu trois soumissions concernant le projet mentionné en rubrique, soit Groupe Gagné Construction (au prix de 562,222.00\$ taxes incluses), Sintra (au prix de 562,869.70\$ taxes incluses) et Entreprises GNP (au prix de 638,031.92\$ taxes incluses). Le montant du plus bas soumissionnaire est très élevé, soit plus de 30% de l'estimation préliminaire des travaux et nous vous recommandons par conséquent de rejeter toutes les soumissions et de retourner en appel d'offres en janvier ou février 2018 pour la réalisation de travaux 2018* " ;

**ATTENDU QUE** l'offre reçue de Groupe Gagné Construction dépasse de plus de 30% le budget alloué à ce projet;

**EN CONSÉQUENCE, L EST PROPOSÉ PAR : GILLES GAUVREAU**  
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE REJETER** toutes les soumissions reçues et de retourner en appel d'offres en janvier 2018 afin de réaliser les travaux à la fin de printemps/début été 2018.

**2017-10-190**            **FEPTEU dossier #2015062 – demande de respecter les modalités du programme jusqu'en mars 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord a déposé en septembre 2016 (16/09/2016) une demande portant le # 2015062 au Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour son projet de réfection des infrastructures de la 4<sup>e</sup> Avenue;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord a procédé à l'étape des Relevés Topographiques en novembre 2016, étape effectuée avant même d'obtenir l'approbation du ministère que notre projet était accepté et admissible, tout cela afin que cette étape soit réalisée avant les neiges et ainsi permettre l'avancement plus rapide du dossier;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une correspondance le 23 janvier 2017 de la part du MAMOT nous informant que notre projet #2015062 est admissible à une aide financière de 267,235\$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 321,970\$ dans le cadre du volet 1 du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la réception de l'acceptation de notre projet par le MAMOT, les étapes suivantes ont été réalisées :

6 février 2017 – Mandat donné à l'entreprise Techni-Consultant afin d'accompagner la municipalité à titre de gestionnaire du projet (R#2017-02-25)

21 mars 2017 – Avis de motion pour le règlement d'emprunt #493 (R#2017-03-35)

21 mars 2017 – Octroi du mandat pour services professionnels en ingénierie à la firme Génicité (R#2017-03-39)

3 avril 2017 – Adoption du Règlement #493 décrétant un règlement d'emprunt (R#2017-04-49)

24 juillet 2017 – Lancement de l'appel d'offres sur le SEAO

25 juillet 2017 – Réception de la lettre d'approbation du Règlement #493

10 août 2017 – Ouverture des soumissions

14 août 2017 – Signature du Protocole d'entente entre le MAMOT et la municipalité

14 août 2017 – Rejet de la soumission reçue puisqu'elle excède de plus de 30% le budget et le montant du Règlement d'emprunt (R#2017-08-153)

29 août 2017 - Mandant supplémentaire donné à Génicité pour refaire un 2<sup>e</sup> Appel d'offres

11 septembre 2017 – Lancement du 2<sup>e</sup> appel d'offres sur le SEAO

29 septembre 2017 - Ouverture des soumissions

2 octobre 2017 – Rejet des 3 soumissions reçues puisqu'elles excèdent de plus de 40% le budget et le montant du Règlement d'emprunt;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré toute notre bonne volonté et les nombreux efforts déployés, il nous paraît difficile, voire impossible de faire plus que les étapes qui ont été franchies au cours des derniers mois;

**CONSIDÉRANT QU'**il est maintenant définitif qu'il nous sera impossible d'effectuer les travaux en 2017 et que ceux-ci seront inévitablement faits au cours de l'année 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous sommes présentement dans l'incertitude à savoir si la municipalité pourra ou non bénéficier du total de l'aide financière en lien avec les investissements qui seront réalisés après le 31 mars 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** nous voulons maintenant joindre notre voix à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) en demandant au gouvernement fédéral de revoir les conditions imposées par Infrastructure Canada et ce, en tenant compte des motifs suivants :

**CONSIDÉRANT** l'entente bilatérale du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) survenue le 5 juillet 2016 entre le Canada et le Québec;

**CONSIDÉRANT** que la première phase du FEPTU prévoit une contribution du gouvernement fédéral de l'ordre de 363,8 M\$;

**CONSIDÉRANT** que la contribution du gouvernement du Canada est de 50 % des dépenses admissibles et que celle du gouvernement du Québec est au minimum de 33 %;

**CONSIDÉRANT** que plus de 130 municipalités du Québec ont reçu une approbation de leur projet visant la réalisation de travaux pour améliorer leurs réseaux d'aqueduc et d'égout;

**CONSIDÉRANT** que la majorité des municipalités bénéficiaires d'un projet n'ont pas encore pu entamer leur procédure d'appel d'offres en lien avec les travaux à exécuter;

**CONSIDÉRANT** que la majorité des municipalités dont le projet a été approuvé ont demandé une prolongation de la date de fin des travaux, du 31 mars 2018 au 31 mars 2019;

**CONSIDÉRANT** que le ministère fédéral de l'Infrastructure a informé les municipalités que leur demande de prolongation d'un an est acceptée, mais que le gouvernement fédéral s'engage à verser un maximum de 40 % de l'allocation provinciale après le 31 mars 2018;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral que la prolongation de la date de fin pour les projets du FEPTU s'applique en respect des modalités initiales de l'entente;

**CONSIDÉRANT** que le plafonnement à 40 % du remboursement des coûts admissibles après le 31 mars 2018 occasionnera un manque à gagner important pour plusieurs municipalités;

**CONSIDÉRANT** que de précipiter les travaux avant le 31 mars 2018 aurait comme conséquence de faire exploser les coûts que devront assumer les municipalités;

**CONSIDÉRANT** que lors du dernier budget fédéral le gouvernement du fédéral a annoncé des investissements de plusieurs milliards dans les infrastructures, répartis en quatre fonds;

**CONSIDÉRANT** que les investissements dans ces quatre fonds sont conditionnels à la conclusion d'ententes bilatérales entre le Canada et le Québec;

**CONSIDÉRANT** que le ministre fédéral de l'Infrastructure a indiqué aux ministres des Finances du Québec que ces ententes bilatérales devaient être négociées d'ici mars 2018;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**DE DEMANDER** au gouvernement du Canada de respecter les modalités initiales du programme FEPTU pour les municipalités qui ont obtenu une prolongation de la date de fin au 31 mars 2019 et de s'engager à rembourser les coûts admissibles même si ceux-ci représentent plus de 40 % de l'allocation provinciale;

**DE DEMANDER** aux gouvernements du Canada et du Québec de procéder à la conclusion des ententes bilatérales sur les fonds d'investissement en infrastructures d'ici le 31 mars 2018.

**DE TRANSMETTRE** une copie de cette résolution à notre député fédéral, M. Alain Rayes, à notre député provincial, M. Sébastien Schneeberger, au MAMOT direction générale des infrastructures et au président la FQM, M. Richard Lehoux.

**2017-10-191      Projet Citrouilles de l'école primaire**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MANON CÔTÉ**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'ACCORDER** un budget de 200\$ pour le projet citrouilles de l'école primaire pour lequel tous les enfants de l'école participeront à un atelier de création de citrouilles et dont les citrouilles seront exposées dans le parc du 150<sup>e</sup>.



**2017-10-192                    Service d'ingénierie VIA la quote-part annuelle de la MRC**

IL EST PROPOSÉ PAR **STEVE LEBLANC**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

**QUE** la Municipalité du Canton de Ham-Nord n'adhère pas au service d'ingénierie selon les conditions actuelles (Quote-part annuelle entre 12,000\$ et 15,000\$ avec un engagement de 4 ans), et ce, par manque de détails sur les services dont pourrait bénéficier la municipalité et dû au court délai demandé pour prendre la décision. Toutefois, la municipalité demeure ouverte à regarder et à analyser d'autres modèles en lien avec ce service en temps et lieu.

**2017-10-193                    Projet Aréna – Excavation pour drainage et changement des poignées de portes**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**

et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté :

**D'AUTORISER** les travaux d'excavation requis afin d'améliorer le drainage de l'aréna (contrat donné selon la base du tarif horaire à l'entreprise Excavation Marquis Tardif), travaux faits dans le cadre de la subvention fédérale PIC 150 (50%);

**D'AUTORISER** le remplacement de toutes les poignées de portes (incluant les barres-paniques) de l'aréna selon l'offre de services reçue de Vitrierie Vaillancourt au coût de 3,027.73\$ + tx, remplacement qui sera fait dans le cadre de la subvention fédérale PIC 150 (50%).

**À cette assemblée, il a été fait mention :**

1. De la réception d'une correspondance du MAMOT en lien avec les modalités du programme de subvention FEPTEU, correspondance à laquelle la municipalité se devra de faire suite puisqu'elle nous laisse dans un climat d'incertitude ;
2. De la réception d'une correspondance de la Commission municipale du Québec (CMQ) qui agira à titre de médiateur dans le dossier du partage des redevances relatives aux carrières et sablières avec Notre-Dame-de-Ham;
3. D'une lettre à envoyer à l'entrepreneur Pavage Estrie-Beauce de nos commentaires et/ou recommandations suite à ses travaux de réfection du 13 septembre dernier dont nous sommes insatisfaits.

Le maire lève l'assemblée à 20h35.

\_\_\_\_\_  
François Marcotte, maire

\_\_\_\_\_  
Mathieu Couture, directeur général et  
secrétaire-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.